



Monsieur Philippe ZELLER

Directeur Général de l'Administration  
et de la Modernisation  
Ministère des Affaires Etrangères et  
du Développement International

Paris, le 12/10/2015

Monsieur Le Directeur Général,

Il y a maintenant plus de 18 mois, le 28 février 2014, M. Jean-Marc Ayrault, alors Premier Ministre, annonçait dans un courrier des mesures favorables aux agents contaminés à l'amiante dans le Tripode Beaulieu de Nantes.

Pour mémoire, 1800 agents fonctionnaires et agents de l'Etat issus de l'Insee, du Trésor Public, du Ministère des Affaires Etrangères et du restaurant interadministratif ont été exposés intensément à l'amiante dans l'immeuble Tripode Beaulieu à Nantes entre 1972 et 1993.

A cause de cette présence massive d'amiante, la tour a été évacuée de ses occupants en 1993 et désamiantée et détruite en 2005.

Aujourd'hui, les études épidémiologiques réalisées montrent l'impact sur la santé des agents. De nouvelles maladies liées à l'amiante sont constatées chaque année parmi les agents ayant travaillé dans le Tripode.

Plus des 2/3 des agents du Tripode sont aujourd'hui en retraite. D'où l'urgence de mettre en oeuvre les mesures promises aux actifs par le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault avant que les derniers agents ne partent en retraite.

C'est particulièrement le cas pour une question importante sur laquelle le Premier Ministre s'était engagé et qui n'a pas été mise en oeuvre : La promesse de diminuer le temps de travail pour les agents du Tripode (tous reconnus maintenant en exposition intermédiaire). Elle a été chichement traduite par Bercy par l'éventualité d'accorder 5 jours de congé supplémentaires aux amiantés du Tripode. Cette mesure est en cours de mise en oeuvre au ministère des finances pour ses agents.

.../...

Aussi, Monsieur le Directeur Général, l'intersyndicale Amiante Tripode du MAEDI vous demande de prendre sans tarder la même mesure au bénéfice des anciens agents du MAEDI qui ont travaillé dans le bâtiment Tripode et qui sont encore en exercice.

Les syndicats signataires demandent que cette mesure soit appliquée avec effet rétroactif à compter de l'année 2014, année de l'annonce faite par le premier ministre. Nous pensons en effet que cela serait un geste minimum vis-à-vis des agents qui ont subi une exposition à l'amiante et qui de fait ont une espérance de vie diminuée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre haute considération..

Pour l'ASAM, P.ole President Nicolas Gauthier Délégué Permanent	Pour la CFDT La Secrétaire Générale, Nathalie BERTHY	Pour la CGT Le Secrétaire général Yannick GUILLOU	Pour FO le secrétaire général adjoint Philippe PÉRI	Pour Solidaires Le Secrétaire général Anne BORDRON
Pour l'USASCC le président J. CHARLENSON	Pour FSU F. LORIONÉ	Pour la CFTC P.O. Christophe ROZIER		

P.j. : - Lettre du 1<sup>er</sup> ministre en date du 28 Février 2014

- Note du SG du ministère des Finances et des Comptes Publics du 22 Sept. 2015

Cqué : Cabinet (CMD), Inspection, DRH, RH1D, DPS, ISST,

*Le Premier Ministre*

002297

Paris, le 28 FEV. 2014

à

Monsieur le ministre de l'économie  
et des finances

Monsieur le ministre délégué auprès du  
ministre de l'économie et des finances,  
chargé du budget

Par courrier du 2 décembre 2013, vous m'avez saisi de la situation des personnels en activité ayant exercé leur profession dans le bâtiment dit « Le Tripode » à Nantes entre 1972 et le déménagement des locaux en 1993, après la découverte de matériaux amiantés.

Comme vous le savez, je me suis personnellement impliqué depuis de nombreuses années sur ce dossier sensible. J'ai demandé que le bâtiment soit racheté par la collectivité nantaise afin d'être désamianté puis détruit le 27 février 2005, il y a précisément 9 ans.

Comme vous, je suis particulièrement bouleversé par les drames humains liés au développement des différentes maladies professionnelles liées à l'amiante (asbestose ; lésions pleurales mésothéliomes malins ; autres tumeurs pleurales primitives ; cancers broncho-pulmonaires...) qui ont frappé certains des personnels ayant exercé leur activité dans ce bâtiment.

Je demande que nous soyons particulièrement exemplaires dans la réponse à apporter à ces situations dramatiques.

En premier lieu, je souhaite que la reconnaissance de l'origine professionnelle des maladies liées à l'amiante développées par certains des personnels ayant exercé leur activité au sein du Tripode soit facilitée afin d'accélérer le délai de traitement des demandes d'indemnisation de leurs différents préjudices. Concrètement, je demande aux autorités gestionnaires des personnels de reconnaître sans délai l'imputabilité au service des maladies liées à l'amiante développées par les anciens personnels du Tripode en formulant la demande.

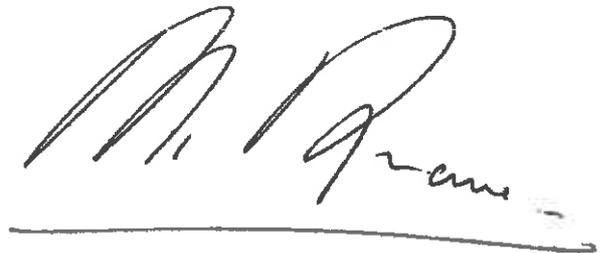
En deuxième lieu, au-delà du seul cas du Tripode, je demande qu'une disposition législative soit prise pour que les fonctionnaires et les agents publics ayant développé une maladie professionnelle reconnue en lien avec l'amiante puissent, comme les salariés, avoir accès à l'allocation de cessation anticipée des travailleurs victimes de l'amiante (ACATA). Il n'y a pas de raison, sur ce point, que les agents publics soient moins bien traités que les salariés du secteur privé

.../...

Au-delà des personnels ayant développé des maladies liées à l'amiante, je souhaite que vous veilliez à définir les mesures permettant d'apporter le meilleur accompagnement aux personnels ayant exercé leur activité sur le site du Tripode. Depuis le déménagement du personnel en 1993, j'ai souhaité une mise en œuvre exemplaire dans le suivi médical et post-professionnel de l'ensemble des personnels et je vous sais gré d'y avoir veillé avec toute la vigilance requise depuis votre arrivée au ministère. Je vous demande de continuer à vous impliquer personnellement sur ce sujet.

Enfin, je suis favorable à ce que vous preniez, en votre qualité d'autorité d'emploi, les mesures appropriées (aménagement des conditions de travail, assouplissement des règles de temps de travail, travail à temps partiel...), en faveur notamment de ceux des personnels encore en activité ayant subi, compte tenu des missions qui leur étaient confiées au sein du Tripode, une exposition à l'amiante de type intermédiaire.

Je sais pouvoir compter sur votre pleine exemplarité dans le suivi et l'accompagnement de ces personnels.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Ayrault', written over a horizontal line.

Jean-Marc AYRAULT



MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Paris, le 25 SEP. 2015

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES MINISTERIELLES  
139, RUE DE BERCY – TELEDON 272  
75572 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par : Yves AUFFRET  
Téléphone : 01 53 18 78 30  
Mél. : yves.auffret@finances.gouv.fr  
N° : DRH1B/2015/07/2448

### NOTE POUR

**Monsieur Alain BAYET, Secrétaire général (INSEE)**

**Monsieur Hugues PERRIN, Chef du service des ressources humaines (DGFIP)**

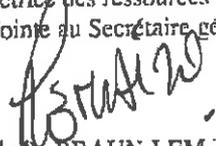
**Objet : mesures de réduction du temps de travail en faveur des anciens agents du Tripode de Nantes.**

Par lettre du 2 juin 2015, j'ai proposé à l'intersyndicale amiante du Tripode Beaulieu de Nantes, de discuter des mesures spécifiques d'aménagement de la durée de travail qui avaient été présentées à l'occasion du groupe de travail ministériel « amiante » du 13 novembre 2014 et notamment de l'octroi d'autorisations d'absence exceptionnelles, qui seraient accordées par les chefs de service, dans la limite de 5 journées chaque année.

Cette mesure n'a pas pu être abordée à l'occasion du groupe de travail ministériel « amiante » du 3 juin dernier. Toutefois, dans le souci de répondre aux attentes exprimées et conformément aux orientations formulées par le Premier ministre dans sa lettre du 28 février 2014, je souhaite qu'elle soit, dès maintenant, appliquée au bénéfice des agents concernés.

Mes services sont à la disposition des vôtres pour assurer la mise en œuvre de cette mesure dans les meilleurs délais.

La Directrice des ressources humaines  
Adjointe au Secrétaire général

  
Isabelle BRAUN-LEMAIRE